



**Arrêté**  
**Portant permis de stationnement**

**Mairie de l'Île Bouchard**

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame YAS Catherine de la société INEO Réseaux Centre domiciliée à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES en date du 30 juin 2023 qui souhaite effectuer des travaux de branchement Enedis en occupant temporairement le domaine public Place Bouchard 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Du lundi 03 juillet 2023 au vendredi 29 septembre 2023, Madame YAS Catherine de l'entreprise INEO Réseaux Centre domiciliée à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES est autorisée à procéder à des branchement Enedis Place Bouchard (à côté du monument aux morts) 37220 à l'Île Bouchard.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Stationnement des véhicules sur le parking Place Bouchard ;

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

La société INEO Réseaux Centre est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 03 juillet 2023

Arrêté n° 2023-07-114	
PUBLIÉ LE	03/07/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VIGNEAU